



PLAN DE PROTECTION  
DU PATRIMOINE ET DU  
PAYSAGE

- Territoire -

Décembre 2018

Echelle : 1/5000

Légende

Les prescriptions réglementaires relatives à la protection du patrimoine et du paysage

Structures urbaines historiques du bourg et de Bliche protégées au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

Ensemble patrimonial et paysager protégé au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

Élément patrimonial protégé au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

Zone de protection au titre de l'archéologie

Espace Boisé Classé (application des articles L.113-1 et suivants du code de l'urbanisme)

Haies classées (application des articles L.113-1 et suivants du code de l'urbanisme)

Haie bocagère protégée (application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

